



Information relative aux demandes initiales et d'extensions d'accréditation différées en Biologie Médicale

Le 26 janvier 2017

A l'attention des laboratoires de Biologie Médicale,

Suite à la publication de l'arrêté du 4 novembre 2015 modifiant la liste des familles de Biologie Médicale, le Cofrac vous avait sollicité en vous laissant la possibilité de mettre à jour votre demande d'accréditation (initiales et extensions) pour profiter de ces nouvelles dispositions, en indiquant les compétences prioritaires et celles différées.

Ces demandes prioritaires ont permis d'optimiser la planification des évaluations (nombre de jours d'évaluation, nombre d'évaluateurs par missions, ...) et ainsi à l'ensemble des laboratoires de Biologie Médicale d'être évalués au moins une fois avant le 1^{er} novembre 2016.

Conformément à la note du Cofrac en date du 20 novembre 2015, les laboratoires de Biologie Médicale qui ont décidé de différer une partie de leur demande ont conservé le rang d'instruction attribué initialement.

Compte tenu du desserrement du calendrier d'accréditation introduit par la loi du 9 décembre 2016 (article 147) et des premiers retours des laboratoires souhaitant annuler tout ou partie des demandes qu'ils avaient décidé de différer, nous vous invitons à vous rapprocher de votre pilote de dossiers **avant fin février 2017** afin de confirmer ou non votre demande.

Dans le cas où ces demandes seraient limitées (en nombres de sous-familles, en compétences spécifiques, ...) il est envisagé de coupler votre évaluation d'extension à votre prochaine évaluation du cycle.

Le pilote de votre dossier et nous-mêmes sommes à votre disposition pour toute précision utile.

Les responsables d'Unité de la section Santé Humaine : Pascale Liger-Garnier (Unité Ouest), Benoît Carpentier (Unité Est) & Magali Théraud (Unité Support et Evalueurs).